



Zéro Phyto
Commune engagée !

République Française Département de la Côte d'Or Canton de Genlis

Commune de BESSEY LES CITEAUX

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 MARS 2024 A 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 11 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune de Bessey-lès-Cîteaux sous la présidence de Monsieur Guy MORELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : **13**
Présents : **9** Quorum : **7**

Guy MORELLE, Maire

Armelle ROLLAND – Pascal FARINACCI, adjoints

Sylvain PORCHEROT – Frédéric JALOCKA – Frédéric LEBLANC – Ghislaine DEGUIN MATHIRON – Vincent HEUGUET – Antony RIBEIRO.

Absents ayant donné pouvoirs : **0**
Néant.

Absents : **4**
Alain LEFÈVRE (*excusé*) – Bruno DELOGET – Nathanaëlle LANERY (*excusée*) – Ludivine DEMACON.

Retards excusés : **0**
Néant.

Votants : **9**

En présence de Monika MACHURET-WENGLAND, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 07/03/2024.

~~~~~

Conformément à l'art. L.2121-17, la condition du quorum (la présence de la majorité des membres en exercice hors pouvoirs) devant être remplie pour que le conseil municipal puisse valablement délibérer, le Maire constate que le quorum est atteint : 9 présents, les points inscrits à l'ordre du jour peuvent en conséquence être valablement débattus (*les délibérations non-inscrites à l'ordre du jour ne peuvent pas être abordées lors de la présente séance*) :

- Excuses et pouvoirs, signature feuille d'émargement
- Nomination du secrétaire de séance
- FINANCES : Examen du BP 2023 sans vote.

Le Maire nomme les conseillers excusés.

~~~~~

Délibération n° (non numérotée)

Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. Armelle ROLLAND pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (9 pour).

~~~~~

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 et DU BUDGET PRIMITIF 2024 (pas de vote à cette séance – vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal) :**

Une présentation détaillée (article par article) est donnée du CA 2023 et des prévisions pour le BP 2024 le vote définitif du CA2023 et du BP2024 est programmé pour la prochaine séance du Conseil Municipal – le lundi 18/03/2024.

Des subventions accordées par la Commune aux associations communales et organismes extérieurs seront examinées lors du vote du BP2024 à la séance du 18/03/2024.

Prochaine réunion du Conseil Municipal programmée lundi 18 mars 2024 à 19h00 (vote du budget 2024).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h05.

En absence des délibérations inscrites à l'ordre du jour, aucune liste des délibérations n'a été affichée ni publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Bessey, le 12 mars 2024

Le secrétaire de séance :  
Armelle ROLLAND



Le MAIRE,  
Guy MORELLE

